



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2020

Nombre de membres en

exercice: 15

Présents : 11

Votants: 13

Séance du 9 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le 9 septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 3 septembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Didier COUDERC.

Sont présents: Didier COUDERC, Régine PAILHAS, Jean-Luc ANTRAYGUE, Raymond CHAPTAL, Jean-Christophe DEPOISIER, Sandrine BRAY, Sabine GERBAL, Delphine PAULUS, Dominique RICHARD, Désiré ROPERS, Valérie VAN OORTEGEM

Représentés: Dominique AURIERES par Sabine GERBAL, Geneviève TUFFERY par Didier COUDERC,

Excusés: Patrice DURAND

Absents: Adrien SAVAJOL

Secrétaire de séance: Désiré ROPERS

Ordre du jour:

Contrat apprentissage au groupe scolaire
Exonérations - Loyers professionnels en raison de la crise sanitaire
Contrats territoriaux
Financement de l'aménagement du village
Subventions aux associations 2020
Désignation représentants AGEDI
Désignation représentant PAH
Désignation représentant CNAS
Désignation référent PNC
Mise en place des Commissions communales

Il demande à ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

Représentants au CNAS
Demande de subvention exceptionnelle pour l'aménagement de village de Rouffiac
Déclassement d'une partie de voirie communale à LENTONDRE

Questions diverses

Circulation Lotissement Les Roussilles
Commission de contrôle (elections)
Commission syndicale
Travaux
Saison touristique

1) **Contrat apprentissage au groupe scolaire**

Le maire rappelle la situation des emplois au groupe scolaire, la fin du contrat aidé d'une des employées au 30/06/2020 et rappelle les démarches effectuées en vue de son remplacement mais qu'aucune candidature ne permet à ce jour de recruter en contrat aidé. Il présente la possibilité de recruter un apprenti.

Il indique que la candidature d'une postulante adressée par la mission locale a été examinée favorablement, est éligible à ce dispositif et il propose au conseil de la retenir, après la réunion du comité technique du 24/9.

La nouvelle recrue travaillera 25 heures/semaine à l'école, préparera le CAPE (Petite Enfance), bénéficiera chaque semaine d'une journée et de 3h de formation.

Le tableau des emplois sera mis à jour

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

2) Exonérations - Loyers professionnels en raison de la crise sanitaire

M. le Maire propose d'exonérer de loyers pour une période de deux mois, les professionnels locataires de la commune ou du Multiple rural de Rouffiac afin de soutenir les professionnels touchés par la crise sanitaire de la COVID-19. Il indique également qu'il s'agit d'une recommandation nationale.

Cette mesure concerne : le Salon de coiffure "Du Temps pour soi", (Immeuble Le Branize Rouffiac), Risque et territoire (Immeuble Le Branize Rouffiac), United Nothing (Ancien atelier communal Saint Bazile).

De plus, il propose d'exonérer les commerces concernés par la redevance d'occupation du domaine public en 2020, à savoir le Bar Restaurant "Le Petit Nize" à Rouffiac.

Cette mesure est approuvée à l'unanimité

3) Contrats territoriaux

Le Conseil Départemental de la Lozère soutient les projets d'investissement porté par les collectivités. Cette démarche s'effectue dans le cadre de « contrats territoriaux » conclus pour une période de 3 ans. La précédente période courait de 2018 à 2020. Compte tenu des prochaines élections départementales de 2022, le prochain contrat ne pourra concerner que la seule année 2021. Dans ces conditions, le Département prévoit, entre autres un accompagnement du programme de voirie au prorata du linéaire de voirie (plus la commune dispose de kilomètres de voirie, plus l'enveloppe est importante). Si ce critère était appliqué, notre commune pourrait bénéficier d'une enveloppe de 7 876 euros.

Or, Les Maires de chaque commune au sein de la Communauté de Communes COEUR DE LOZERE, au nom de la solidarité territoriale souhaitent une répartition égalitaire entre les six communes de la communauté de Communes, soit 10 614 € par commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de cette péréquation et le montant de cette subvention de 10 614 euros HT.

4) Financement de l'aménagement du village

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire concernant l'aménagement du vieux village de ROUFFIAC.

Des demandes de financements ont été effectuées en 2018, mais depuis il a été nécessaire de procéder à une réévaluation des travaux.

Il s'agit d'un projet global d'aménagement du village pour un coût total de **547 500 € HT**. La période de réalisation envisagée pour les travaux serait 2021 et 2022.

Il indique que des aides financières peuvent être demandées, selon les travaux concernés auprès de l'Etat, du Département et de la Région, pour ce type d'aménagement.

La Commune a déjà effectué les demandes de financement suivantes :

- Département
- Région
- Etat (DETR)

Le maire propose de faire une demande de subvention exceptionnelle au Département afin de tendre vers le maximum du financement possible pour ce projet.
Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

5) Subventions aux associations 2020

Le maire présente au conseil municipal la liste des demandes de subvention adressées à la mairie pour l'année 2020.

Il rappelle que toutes les demandes de subvention pour être étudiées, doivent faire l'objet d'une demande écrite auprès de la mairie soit par courrier, soit par mail avec les éléments indiquant les projets de l'association ainsi que le budget prévu.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes pour 2020 :

- Société de Chasse de Brenoux/Saint-Bauzile :	400 €
- Rûcher-école du Falisson :	250 €
- Foyer rural de Langlade :	300 €
- Foyer Rural de Rouffiac-Animation :	450 €
- APE de l'école de Brenoux/Saint-Bauzile	300 €
- Association LIRIDONA & RESF :	150 €
- Amicale Centre d'Incendie et de Secours Mende :	350 €

6) Désignation représentants AGEDI

Le maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Mixte A.GE.D.I., de désigner le délégué au Syndicat.

Désiré ROPERS se présente comme titulaire pour ce mandat, Régine PAILHAS en tant que suppléante.

Ces candidatures sont approuvées à l'unanimité.

7) Désignation représentant PAH

Le maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer un représentant au Pays d'Art et d'Histoire Mende & Lot en Gévaudan dont la commune est membre.

Sabine GERBAL propose sa candidature, elle est approuvée à l'unanimité.

8) Désignation représentant CNAS

Le maire indique qu'il est nécessaire de nommer un délégué élu au CNAS (Centre National d'Action Sociale) dont la commune est membre.

Jean-Christophe DEPOISIER propose sa candidature, elle est approuvée à l'unanimité.

9) Désignation référent PNC

Le maire fait savoir au conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer un référent de la commune au Parc National des Cévennes. Il propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Didier Couderc comme référent au Parc National des Cévennes.

10) Mise en place des Commissions communales

Un certain nombre de commissions dont le but est de réfléchir sur certains thèmes relatifs à la vie de la commune et de proposer des actions à mener par le conseil municipal, sont mises en place.

En voici les noms, les pilotes et les premiers participants intéressés :

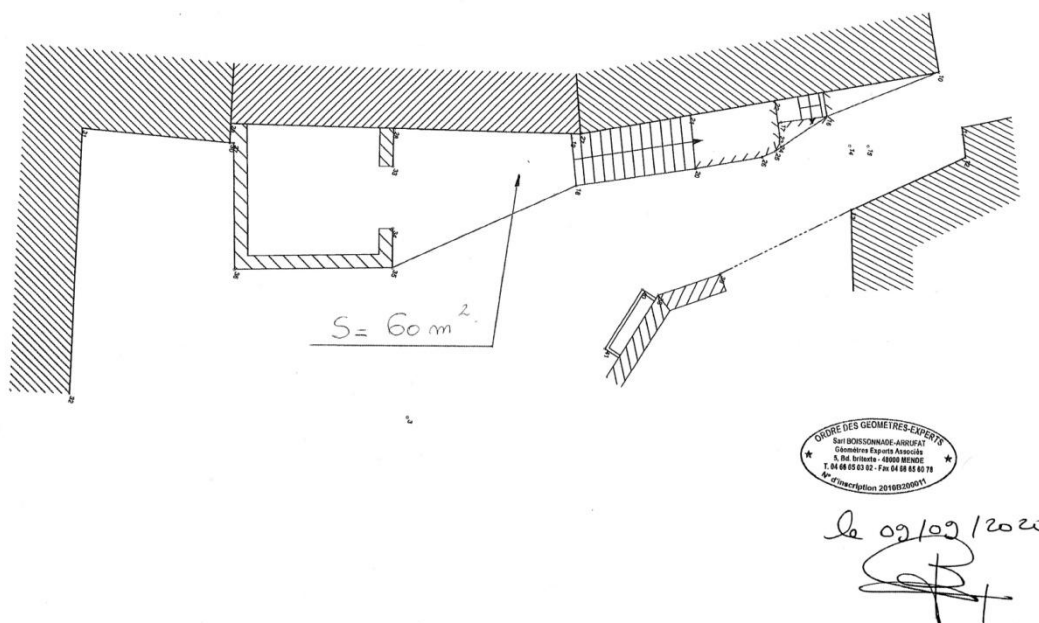
- Environnement Développement Durable – Sabine Gerbal – Valérie Van Oortegem, Régine Pailhas ;
- Bien-Vivre Ensemble - Valérie Van Oortegem ;
- Développement touristique – Jean-Luc Antraygue – Désiré Ropers, Régine Pailhas ;

- Communication (électronique et matérielle) – Désiré Ropers – Régine Pailhas, Sandrine Bray, Jean-Christophe Depoisier ;

La création de ces 4 commissions est approuvée à l'unanimité

11) Déclassement d'une emprise de voirie communale à LENTONDRE

M. Rémy Tardieu souhaite rénover un bâtiment attenant à sa propriété. Ce projet nécessite le déclassement d'une parcelle de 60 m² comprise dans la voirie communale (cf croquis ci-dessous)



Le maire précise que le déclassement n'est pas soumis à enquête publique, il ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique, et les frais de géomètre seront à la charge du demandeur.

Le conseil municipal approuve ce déclassement à l'unanimité.

Questions diverses

- Circulation Lotissement Les Roussilles
Des automobilistes se plaignent de la dangerosité de la sortie des véhicules du lotissement vers la D41, en particulier lorsqu'on veut se diriger vers le Village.
Diverses options ont été évoquées, dont la mise en place d'un sens unique de circulation, mais aucune n'a semblé satisfaisante car susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés.
La question reste donc ouverte.
- Commission de contrôle (élections)
Elle est chargée de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO), formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire, et de veiller sur la régularité des listes électorales.
M. Patrice Durand étant volontaire est désigné en tant que Conseiller municipal, Madame Geneviève Tuffery est sa suppléante.

Par ailleurs, trois noms ont été proposés à la Préfecture ainsi qu'au Tribunal de Grande instance pour désignation des délégués, nous sommes dans l'attente de leur nomination.

c) Commission syndicale

La commune n'est pas concernée car elle n'a pas de commissions syndicales au sein des sections.

d) Travaux

L'adjoint au maire chargé des travaux, Raymond Chaptal, nous a listé quelques unes des interventions réalisées par les ouvriers de la commune, sous sa houlette :

- Camping, lavage des « Coco Sweet » au nettoyeur haute pression, démontage des tunnels d'auvent ;
- Elargissement d'un accès piétonnier entre les « Roussilles » et le chemin de St Bazile ;
- Nettoyage au cimetière ;
- Tonte à St Bazile et au Falisson ;
- Nettoyage à Montialoux suite aux intempéries ;
- Entretien des espaces verts dans la traversée de rouffiac, près des commerces, aux HLM et aux abords, au jardin « Fontibus » ;
- Débroussaillage du chemin entre l'arrière de la boulangerie et le rue du Moulin ;
- Evacuation des déchets verts (15 bennes) ;
- Déplacement de tableaux au groupe scolaire
- Débouchage d'un écoulement d'eau de pluie à Lentondre
- Remise aux normes d'un accès handicapé à l'église du Falisson ;
- Participation à la remise en état des terrains de pétanque ;
- Divers travaux quotidiens tels que serrurerie, réparations de chasses d'eau, menuiserie,...

e) Point sur la saison touristique

Le maire et l'ensemble du conseil municipal donnent un coup de chapeau à leur 2^{ème} adjoint, Jean-Luc Antraygue pour le temps et l'énergie consacrés à la gestion du camping durant cet été 2020.

Jean-Luc Antraygue indique que le camping a ouvert le 1^{er} juillet, et fermera le 12 septembre. Il s'en dit très fier et rapporte qu'il a reçu beaucoup d'éloges à son sujet, tant sur sa propreté, sa situation et le calme qui y règne.

A part un problème lié à l'ouverture de la salle, il n'y a pas eu à regretter de dégradation.

Les 3 gîtes de la commune ont affiché un taux de remplissage de 100 % cet été.

Toutes les locations de vacances (4 HLL, 4 pignes, gîtes communaux) ont trouvé preneur pour les locations au mois, de septembre 2020 à juillet 2021.

f) Recensement de la population

Il sera effectué du 21 janvier au 20 février 2021. Il conviendra de recruter des agents recenseurs.

Le maire signale par ailleurs qu'il y a un travail important de recensement des concessions du cimetière à effectuer.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôture la séance à 23h30